



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DROME

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC SUR UN DOSSIER D'ENREGISTREMENT SUR LA COMMUNE D'ALLAN

Par arrêté préfectoral n° 2014045-0012 du 14 février 2014, une consultation du public est ouverte **du lundi 17 mars 2014 au 14 avril 2014 inclus**, sur la demande d'enregistrement présentée par la société des PETROLES SHELL en vue du réaménagement d'une station-service sur la commune d'ALLAN (26 780), aire de service de Montélimar Est, autoroute A7, sens Sud-Nord.

Un exemplaire du dossier est déposé en mairie d'ALLAN et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.

Toute personne intéressée pourra formuler ses observations, pendant la durée de consultation du public :

- sur le registre déposé en mairie d'Allan,
- par lettre à la DDPP – service environnement – 26 904 VALENCE Cedex 9,
- par courriel : à ddpp@drome.gouv.fr

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté de refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le Préfet de la Drôme.